

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **0708 EAU VIVE**

· UFI: S110-70NU-D004-3TY7

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Traitement de surface de métaux

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

· Producteur/fournisseur:

EASY LAB

21, rue André Chénier

69120 Vaulx en Velin (Grand Lyon)

Tél : 04.72.35.16.27 - Fax : 04.78.54.53.71

E-Mail : easylab@easylabfinish.com

Internet : WWW.EASYLABFINISH.COM

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500

Suisse : 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :



GHS05

· Mention d'avertissement : Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide sulfurique

· **Mentions de danger :**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· **2.3 Autres dangers :**

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % .

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5	Éthanol	5-<10%
EINECS: 200-578-6	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	
Numéro index: 603-002-00-5	Limite de concentration spécifique:	
RTECS: KQ 6300000	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	
Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	<5%
EINECS: 231-639-5	⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	
Numéro index: 016-020-00-8	Limites de concentration spécifiques:	
Reg.nr.: 01-2119458838-20-xxxx	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %	
	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 2)

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Pour les non-secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Pour les secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage :**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle :****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 64-17-5 Éthanol (5-<10%)**

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique (<5%)

VLEP Valeur momentanée: 3 mg/m³

Valeur à long terme: 0,05* mg/m³

*fraction thoracique

DNEL**CAS: 64-17-5 Éthanol**

Dermique DNEL Worker long-term systemic 343 mg/kg bw/d

Inhalatoire DNEL Worker long-term systemic 950 mg/m³

DNEL Worker acute/short-term local effects 19 mg/m³

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Inhalatoire DNEL Worker long-term local effects 0,05 mg/m³

DNEL Worker acute/short-term local effects 0,1 mg/m³

PNEC**CAS: 64-17-5 Éthanol**

PNEC STP 0,72 mg/L

PNEC aqua (fresh water) 0,96 mg/L

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 4)

PNEC aqua (marine water) 0,79 mg/L

PNEC sediment (fresh water) 3,6 mg/kg

PNEC sediment (marine water) 2,9 mg/kg

PNEC soil 0,63 mg/kg

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

PNEC STP 8,8 mg/L

PNEC aqua (fresh water) 0,0025 mg/L

PNEC aqua (marine water) 0,0025 mg/L

PNEC sediment (fresh water) 0,002 mg/kg

PNEC sediment (marine water) 0,002 mg/kg

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
- **Protection respiratoire:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants :** Butylcaoutchouc
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide
- **Forme:** Liquide

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 5)

· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point éclair :	Non applicable.
· Température d'auto inflammation:	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,986 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 6)

- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** :
- **Décomposition thermique/conditions à éviter**: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 64-17-5 Éthanol

Oral LD50 7.060 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 20.000 mg/l (rat)

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Oral LD50 2.140 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 850 mg/l (souris)

347 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation** :
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

CAS: 64-17-5 Éthanol

EC50 72h 275 mg/l (Algues)

EC50 48h 12.340 mg/l (daphnia)

EC50 96h 13.000 mg/l (fish)

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

EC50 72h >100 mg/l (Algues)

EC50 48h >100 mg/l (daphnia)

EC50 96h 16-28 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 9)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

- Emballages non nettoyés
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- DOT, ADR, IMDG, IATA UN1760
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- DOT Corrosive liquids, n.o.s. (Sulfuric acid)
- ADR UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE)
- IMDG CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SULPHURIC ACID)
- IATA CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (containing SULPHURIC ACID)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- DOT



- Classe 8 Matières corrosives.
- Label 8

- ADR



- Classe 8 (C9) Matières corrosives.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

· Étiquette	8	(suite de la page 9)
· IMDG, IATA		
		
· Class	8 Matières corrosives.	
· Label	8	
· 14.4 Groupe d'emballage		
· DOT, ADR, IMDG, IATA	III	
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.	
· Code danger:	80	
· No EMS:	F-A,S-B	
· Segregation groups	(SGG1a) Strong acids	
· Stowage Category	A	
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:		
· DOT		
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L	
· ADR		
· Quantités limitées (LQ)	5L	
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml	
· Catégorie de transport	3	
· Code de restriction en tunnels	E	
· IMDG		
· Limited quantities (LQ)	5L	
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE), 8, III	

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****· Directive 2012/18/UE****· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3**· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique: 3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique: 3

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/197 du 19 octobre 2023 portant 21ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2023/707.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2023/707

Date d'édition : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit: 0708 EAU VIVE

(suite de la page 11)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Date de la version précédente: 06.11.2024**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

FR